

# MAIRIE DE FORGES-LES-EAUX



## DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PERMISSION DE VOIRIE OU PERMIS DE STATIONNEMENT-

Pour les demandes d'arrêtés d'occupation du domaine public et les arrêtés de stationnement, la demande doit être **transmise aux services techniques par mail à [stdirection@forgesleseaux.fr](mailto:stdirection@forgesleseaux.fr)** (Objet : Demande d'arrêtés), **ou déposé en mairie** à l'accueil de la Mairie 37 Place Brévière – 76440 FORGES-LES-EAUX au plus tard **2 semaines avant la date prévue** - délai à compter de la réception de cette demande dûment remplie accompagnée de toutes les pièces demandées.

Pour les demandes de permissions de voirie pour la création d'ouverture sur le domaine public communale ou création d'un bateau, la demande doit être transmise au moins **2 mois avant le début des travaux** au service urbanisme de la mairie pour instruction ou par mail à [urbanisme.forgesleseaux@gmail.com](mailto:urbanisme.forgesleseaux@gmail.com).

### Attention pour tous types de demandes

Le service instructeur se réserve le droit de refuser l'instruction de la demande dans les cas suivants :

- délai minimum de dépôt non respecté,
- demande incomplète (mauvaise complétude de l'imprimé, pièces jointes insuffisantes ou manquantes).

### LOCALISATION DE L'IMMEUBLE/DE L'OCCUPATION / CONCERNE(E)

Rue : N°

N° cadastre (facultatif sauf pour les permissions de voirie) :

Joindre impérativement une photo/un croquis

### DEMANDEUR (particulier/Service Public/Autre)

### ENTREPRISE

Nom :  
Prénom :  
N° Rue

Ville Code Postal  
Tel : Portable :

Adresse Mail :

Dénomination :  
Raison sociale :  
N° SIRET (Obligatoire) :  
Adresse : N° Rue

Ville : Code Postal  
Tel : Portable

Adresse Mail :

### NATURE DE L'OCCUPATION :

SUR CHAUSSEE

SUR TROTTOIR

- |   |                                 |                |
|---|---------------------------------|----------------|
| <input type="checkbox"/> Pose de benne :  | surface :                       | m <sup>2</sup> |
| <input type="checkbox"/> Dépôt de matériaux :   | surface :                       | m <sup>2</sup> |
| <input type="checkbox"/> Clôture de chantier ml* :  |                                 |                |
| <input type="checkbox"/> Pose d'échafaudage au sol :  |                                 |                |
| Dimensions : Longueur ml* – largeur depuis façade :   | ml*                             |                |
| Possibilité passage piétons en dessous : oui <input type="checkbox"/> - non <input type="checkbox"/>          |                                 |                |
| <input type="checkbox"/> Pose d'échafaudage en pont/suspendu pour conserver un accès sur trottoir :           |                                 |                |
| Dimensions : Longueur ml* – largeur depuis façade :   | ml*                             |                |
| <input type="checkbox"/> Réservation places de stationnement : livraisons, déménagement, :                    | Nombre de places :              |                |
| <input type="checkbox"/> Stationnement divers pour travaux (camions, engins de chantier, goulottes gravats) : |                                 | m <sup>2</sup> |
| <input type="checkbox"/> Camion grue-Nacelle- Engins de levage, montes charges :                              | ml* surface en m <sup>2</sup> : |                |

Terrasse sur domaine public<sup>1</sup> : Longueur            ml            largeur depuis façade :            ml\*  
hauteur du plancher :            matériaux :            coloris :  
besoin d'encrage : oui             non             (attention si oui une DICT devra être faite)

\*mètre linéaire

Autre<sup>1</sup> :

Détailler votre projet (si pas assez de place vous pouvez le faire sur papier libre) :

<sup>1</sup> Fournir un plan de masse coté, un plan d'intégration, une notice descriptive du projet ainsi que des photos environnement proche et environnement lointain du lieux des travaux.

☞ : En cas d'excavation ou de percement une DICT devra être faite

**NB :** pour toutes les demande d'occupation du domaine public ou pour les arrêtés de stationnement (déménagement, pose d'échafaudage etc.), l'autorisation doit être affichées près de l'emplacement, 48H avant le jour J.

Il revient au demandeur de venir aux services techniques retirer les panneaux de signalisation, de les mettre en place ainsi que de les rendre aux Services Techniques.

**TRAVAUX :**

1-NATURE /OBJET :

2- Date de commencement des travaux :

3- Date de fins travaux :

Nom, Prénom, adresse du Bénéficiaire si pas le demandeur :

**NOTA :**

- ***Toute modification de la durée des travaux devra être signalée au moins 15 jours avant aux Services Techniques et à la mairie.***
- ***Toute modification de date devra faire l'objet d'une nouvelle demande.***

1/2

Fait à :

Le :

**Signature du demandeur :**

***Réservé à l'administration***

*Avis :*

*Commentaire ou recommandation :*

*Visas de l'autorité :*

La Mairie de Forges-les-Eaux est responsable du traitement de vos données personnelles dans le cadre de votre demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Ce traitement a pour finalité la gestion de cette demande et repose sur le respect d'une obligation légale. Il n'est accessible qu'aux services de la Mairie de Forges-les-Eaux et est conservé durant cinq ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant au délégué à la protection des données de la Mairie de Forges-les-Eaux : [dpd@cdg76.fr](mailto:dpd@cdg76.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.